

Quand le droit d'asile mobilisait au nom de la République

EXTRAIT

Dépasser la compassion pour aller vers la solidarité

À la même période, lors de son reportage à la préfecture de Paris, Magdeleine Paz conclut : « *La Française s'est furtivement levée. Elle est passée devant ces visages en ayant soin de tourner la tête. Elle est partie, elle a eu honte.* » Cet envahissement de la « honte » provoque le départ de la reportrice, lequel a des airs de fuite. Le « je » de la journaliste se meut en un « elle » de la citoyenne, en un individu comme les autres qui devrait se dresser contre ce qui se déroule. En une autre France.

Toutefois, cette autre France conviée, qui se revendique des droits de l'homme et refuse qu'on les bafoue, Magdeleine Paz ne veut pas en faire un bloc monolithique. Ainsi s'inquiète-t-elle en 1936, dans *L'Homme réel*, des « militants du Front populaire », au sens large du terme, qui ne réagissent que par « *un intérêt et une compassion de principe* », alors qu'ils devraient faire preuve d'une « *volonté ardente de participer à la défense* » des étrangers.

À ce qu'on ne nomme pas encore l'humanitaire, le caritatif, Paz oppose des notions politiques qui sont celles de la « défense » et de la « solidarité ». Ses reportages de 1938 sont une tribune pour inviter les Français au réveil, un outil pour interpellier la véritable conscience de gauche de ses camarades. Parallèlement, les organes de la LICA et de la LDH ne vont pas cesser de faire appel à la solidarité. En septembre 1936, dans *Le Droit de vivre*, Henri Levin s'exclame : « *Solidarité, tu n'es pas un vain mot !* » En mars 1939, *Les Cahiers des droits de l'homme* publie un appel aux sections de la LDH sur « La situation des étrangers ». Le premier point de cette « *grande campagne de protestation* » expose : « *L'accueil aux proscrits politiques ne doit pas être considéré comme une mesure de pitié dédaigneuse, mais comme un devoir de solidarité conforme à la tradition républicaine.* »

La solidarité peut nécessiter l'emprunt de chemins dangereux. La pétition publiée en juin 1938 par la revue syndicaliste-révolutionnaire *La Révolution prolétarienne* est intitulée « Pour le respect du droit d'asile ! Il faut plus qu'une protestation : un engagement ». Puisque les adversaires n'en sont pas aux demi-mesures, il ne faut pas être moins déterminés qu'eux. Cette pétition est axée sur deux articles des décrets-lois de mai 1938, dont celui-ci : « *Tout individu qui par aide directe ou indirecte aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger sera puni des peines prévues à l'article précédent* », soit une amende de 100 à 1000 francs et d'un emprisonnement d'un mois à un an. Assorti d'italique, le préambule à la pétition renforce la détermination des signataires : « *Nous ne nous y plierons pas.* » Parmi les premiers noms, on relève ceux de l'enseignante et militante d'extrême gauche Colette Audry, de l'anticolonialiste et pacifiste Félicien Challaye, du professeur à l'école normale de Lyon et pacifiste Léon Émery, de la physicienne et ancienne sous-secrétaire d'État Irène Joliot-Curie, de l'écrivain prolétarien et

anarchiste Henry Poulaille ou du directeur du Musée de l'homme et militant antifasciste Paul Rivet — tous artisans de divers périodiques.

La pétition convoque le Victor Hugo exilé à Bruxelles, qui a désapprouvé la Commune, mais s'est offusqué de l'interdiction édictée par la Belgique d'accueillir les communards, leur offrant l'asile en sa demeure. Le texte certifie : « *Fidèles à cet exemple, les soussignés déclarent qu'ils ne tiendront personnellement aucun compte d'un décret-loi illégal, inhumain, contraire aux plus nobles traditions de notre pays.* » Faire vivre la tradition pour que ne meure pas un idéal induit parfois de prendre des risques.

Un mois et demi plus tard, Magdeleine Paz clôt sa série « France, terre d'asile » par une lettre ouverte au ministre de l'intérieur Albert Sarraut : « *C'est à vous que je parlerai, monsieur le ministre de l'intérieur, puisque votre signature figure au bas de l'acte réglementaire qui, pour une multitude d'hommes, représente l'arrêt du destin.* » Et conclut : « *Je fais partie de ces individus que rien au monde n'empêchera de porter une "aide directe ou indirecte" aux réfugiés et aux proscrits. Je suis de vieille souche française, monsieur le ministre, j'obéis à une tradition que j'ai reçue en naissant : si c'est être rebelle que d'offrir au proscrit une place au foyer d'asile, comptez-moi parmi les rebelles !* »

Anne Mathieu

Maîtresse de conférences en littérature et journalisme à l'université de Lorraine, directrice de la revue *Aden. Paul Nizan et les années trente*. Éditrice de Magdeleine Paz, *Je suis l'étranger. Reportages, suivis de documents sur l'affaire Victor Serge*, La Thébaïde, Le Raincy, 2015.